

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 27 JANVIER 2009

Etaient présents ou représentés : M. BAUDORRE, M. BEYLOT, M. BRUN, M. GOZE, M. PORTINE, M. RIBEYRE, Mme RIGAL-CELLARD, Mme BOULERIE, Mme DINCLAUX, M. ERTLE, M. HOYAUX, M. LOQUAY, M. PEBARTHE, M. RICHARD, M. JOLY, Mme SANGUIRGO, M. BOULANGER, M. CHUPIN, M. DELMOLY, M. CASTEX, M. REIFFERS, M. SIRE.

Monsieur le Président ouvre la séance à 9 H 00.

## I - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 JANVIER 2009

Après avoir distribué en séance le procès-verbal du 16 janvier 2009, le Président propose de ne le soumettre aux voix qu'en fin de séance afin que les membres du Conseil puissent en prendre connaissance.

#### II - DOPTION DE LA NOMENCLATURE DES CODES ANALYTIQUES

Monsieur BAUDORRE rappelle le contexte global dans lequel s'inscrit cette proposition d'adoption de codes analytiques.

Dans le cadre de l'annonce par l'AMUE de l'abandon du développement de l'outil Nabuco, les universités de Bordeaux avaient engagé collectivement une réflexion sur le remplacement du logiciel financier et comptable. Sur la base des conclusions d'un audit approfondi, la décision avait été prise d'abandonner les produits développés par l'AMUE.

Dès le début de l'année 2008, les universités de Bordeaux se sont engagées dans la préparation de la mise en place de l'outil Jefyco développé par le consortium Cocktail.

Cette mise en place est désormais achevée et effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

La mise en place de ce nouveau produit a remis en évidence la nécessité de mettre en place un certain nombre de codes analytiques afin d'assurer la « traçabilité » de l'utilisation de certaines recettes en un certain nombre de dépenses. Ce suivi, qui était jusqu'ici assuré via la création de sous-CR, nous permet de nous engager dans l'évolution qui nous conduira vers la mise en place d'une véritable comptabilité analytique.

Madame DUPAU rappelle que cette question relève de la compétence du Conseil d'Administration qui est le seul organe habilité à adopter ces codes et cette nomenclature. Elle précise qu'un délai de 2 ans apparaît raisonnable pour parvenir à mettre en place une réelle comptabilité analytique.

1

Monsieur LOQUAY reconnaît l'intérêt de la démarche mais souligne le fait que cette évolution conduit à créer de nouvelles exigences dans le suivi budgétaire qui vient se rajouter au suivi actuel qui s'effectue au niveau des UB/CR. Il s'étonne des choix de découpage du contrat quadriennal.

Monsieur BAUDORRE précise que le choix des codes correspond à des obligations imposées par le Ministère sur le suivi de certaines dotations non-globalisées, à l'image du Plan Licence. Il observe que, malgré les notions d'autonomie et de budget global, l'université doit rendre des comptes précis et détaillés au Ministère sur le suivi des dotations.

Monsieur RICHARD s'inquiète de la lisibilité de ce suivi budgétaire qui se complexifie.

A la question de Monsieur CHUPIN qui s'interroge sur l'absence de codes analytiques liés aux relations de l'université avec l'entreprise, Madame DUPAU précise que ces actions seront suivies avec le code « Privé ». Elle précise que, dans le cas de la mise en place d'une fondation, l'université devra créer une UB spéciale.

A la proposition de mise en place d'une arborescence budgétaire, Madame DUPAU rappelle que la création de sous-CR reste effectivement une possibilité à ne pas négliger.

Madame DUPAU présente ensuite aux membres du Conseil la logique du suivi des codes analytiques.

Monsieur JOLY observe que le développement de ce suivi analytique pourrait être regardé comme contraire aux notions de globalisation des crédits et de responsabilisation des gestionnaires prévues par la LOLF. Il estime que la stabilité dans l'utilisation de ces codes est particulièrement nécessaire. Madame DUPAU rappelle la nécessité de suivi particulier des crédits affectés.

Monsieur RICHARD demande s'il est possible de rendre cette saisie obligatoire. Madame DUPAU rappelle que ce n'est pas l'objectif du projet.

Monsieur le Président soumet ensuite au vote des membres du Conseil le projet de codes analytiques.

Le projet est adopté à l'unanimité.

## **III - QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil les 2 questions diverses portées à l'ordre du jour du Conseil :

- ➤ Le projet politique des emplois enseignants et BIATOS,
- ➤ La convention avec la Trésorerie Générale pour la prise en charge de la paie Budget Université,

Madame BOULERIE s'étonne de l'importance des sujets abordés dans ces questions diverses.

 a) Monsieur BAUDORRE rappelle le premier vote du Conseil d'Administration, lors de la séance du 03 octobre 2008, sur la prévision d'utilisation des emplois vacants et sur le projet de transformation d'emplois. Cette nouvelle présentation est justifiée par l'évolution d'un certain nombre de situations individuelles et par le nouveau système de gestion des transformations d'emplois.

Deux postes supplémentaires de professeurs seront vacants pour la rentrée 2009, du fait du départ à la retraite de Mme LAVAUD de l'UFR de Philosophie et de la mutation au second mouvement de Monsieur BOUSTANI de l'UFR LE-LEA.

Monsieur BEYLOT rappelle qu'il est donc nécessaire de prévoir la composition de 2 nouveaux comités de sélection.

Monsieur BAUDORRE informe les membres du Conseil du prochain départ à la retraite de Mme ZIELKE de l'UFR des Etudes Germaniques. Le statut de cette collègue, qui occupe le dernier poste d'Assistant, oblige l'université à demander la transformation en poste de Maître de Conférences.

Monsieur BAUDORRE explique aux membres du Conseil la nouvelle méthode de calcul financier des transformations d'emplois développée par le Ministère. Désormais, le coût financier des emplois supprimés est apprécié par rapport au coût moyen du grade du dernier occupant du poste. Le coût des emplois créés est lui apprécié par rapport au coût moyen du corps de l'emploi demandé. Cette méthode conduit à augmenter l'estimation du coût des emplois supprimés (exemple : lorsque un poste de Maître de Conférence supprimé était occupé par un Maître de Conférences hors classe).

Cette évolution de la méthode de calcul doit nous conduire à réexaminer le projet initial qui comportait une suppression de poste de catégorie C destinée à financer le projet de requalification des emplois. Cette suppression n'apparaissant plus comme indispensable, Monsieur BAUDORRE soumet aux membres du Conseil un nouveau projet de transformation d'emplois qui ne comporte plus la suppression de ce poste d'Adjoint Technique.

Monsieur BRUN fait part de son interrogation devant cette nouvelle méthode de calcul qui semble avantager fortement les universités.

Monsieur ERTLE demande si le poste de Maître de Conférences, dont la création est demandée par transformation du poste d'Assistant, pourrait être bloqué pour permettre l'accueil des enseignants invités.

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que l'ensemble des postes sont délégués au niveau de l'université et qu'il estime que la politique d'emplois doit rester une prérogative centrale.

Monsieur PEBARTHE souligne que cette nouvelle méthode de calcul des transformations d'emplois nous conduit à anticiper les discussions relatives à la masse salariale qui seront celles du Conseil dans le cadre du passage aux compétences élargies. La différence de grade et de catégorie d'emplois, dans les futurs recrutements, aura un impact direct sur la gestion de la masse salariale de l'université.

Monsieur HOYAUX craint que cette situation ne provoque un certain choc des générations.

Monsieur PORTINE insiste lui sur le besoin particulier du DEFLE qui nécessite la présence importante de collègues PRAG/PRCE.

A la question de Monsieur CHUPIN sur le lien entre la gestion des moyens et la situation des effectifs étudiants, Monsieur BAUDORRE rappelle que de nombreux autres critères entrent également en compte, comme la situation globale des moyens au sein de l'UFR, la question de la politique scientifique de la discipline et, bien sûr, la situation des agents concernés par des éventuelles suppressions de postes.

## → Monsieur le Président soumet ensuite aux vote le nouveau projet de transformation d'emplois qui est adopté à l'unanimité.

b) Monsieur BAUDORRE présente ensuite aux membres du Conseil la convention entre l'université et la Trésorerie Générale organisant la prise en charge, par la Trésorerie Générale, des rémunérations assumées par le Budget Université.

Il rappelle le contexte qui a conduit à la présentation de cette convention au Conseil d'Administration.

L'abandon du logiciel financier de l'AMUE, Nabuco, a conduit également à se poser la question de l'outil de paie BU de l'AMUE « Astre ». Dans le cadre de la réflexion sur la mise en place d'un véritable Système d'Information de Ressources Humaines, l'université a dû choisir entre deux outils :

- ➢ Un outil de gestion intégré développé par le consortium Cocktail dénommé Papaye.
- ➢ L'utilisation du même logiciel que celui utilisé pour la paie des personnels titulaires de l'université Winpaie qui est développé par la société CEGAPE qui dépend de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Monsieur BAUDORRE rappelle que le décret financier relatif aux universités bénéficiant des compétences élargies impose le choix du système de paie à façon qui implique l'adoption d'une convention avec la Trésorerie Générale, à l'image de ce que propose le logiciel Winpaie.

Sur la base d'un double avantage portant sur le rapport qualité/prix et la sécurisation des procédures de paie, l'université a fait le choix du passage immédiat en formule paie à façon.

Monsieur BRUN pose la question de la méthode de travail qui conduit à poser en question diverse une question d'une importance toute particulière qui aurait mérité un autre traitement.

Monsieur le Président rappelle le contexte d'urgence qui a entouré le choix de l'outil qui remplacerait l'actuel logiciel Astre.

A la demande de Monsieur BRUN, il demande à ce que les membres du Conseil reçoivent immédiatement une copie du projet de convention.

Monsieur PEBARTHE exprime son inquiétude devant l'externalisation de tâches autrefois réalisées au sein de l'université.

Monsieur le Président soumet aux membres du Conseil le projet de convention.

Abstentions: 6 Pour: 17

**⇒** Le projet de convention est donc adopté.

c) Monsieur PEBARTHE soulève une troisième question diverse portant sur la motion adoptée à l'unanimité par la CPU le 22 janvier dernier, relative aux dossiers de la masterisation des métiers de l'enseignement et au projet de réforme du statut des enseignants-chercheurs.

Il regrette que cette motion n'ait pas repris le problème de la suppression de l'année de stage et qu'elle fasse référence à des maquettes expérimentales et provisoires.

Il évoque, à cette occasion, la création d'une Commission Nationale chargée de l'évaluation de la formation des maîtres.

Monsieur PEBARTHE demande à Monsieur le Président s'il était présent lors de ce vote à la CPU.

Monsieur le Président confirme sa présence lors de ce vote. Il rappelle que l'ensemble des présidents des universités qui ont décidé de ne pas remonter des maquettes ont voté cette motion. Il rappelle que la CPU regroupe également l'ensemble des universités qui ont décidé de remonter les maquettes.

Il précise la logique de travail de la CPU qui place la recherche du consensus comme un objectif supérieur, tout particulièrement dans le contexte actuel.

Monsieur PEBARTHE exprime son doute sur l'efficacité de la méthode qui, pour parvenir à une relative unanimité, conduit à se rapprocher d'une position médiane qui peut dériver vers un consensus « mou ».

Il regrette fortement l'exclusion des acteurs syndicaux et des universitaires euxmêmes dans la discussion actuelle.

d) Monsieur BRUN informe les membres du Conseil d'Administration de sa démission en tant que membre du Conseil d'Administration. Cette démission sera effective à l'issue des conseils réduits qui suivront ce conseil plénier.

Conformément à la réglementation en vigueur, cette démission permettra la « montée » de Monsieur Jean-Paul JOURDAN, 2<sup>ème</sup> membre du collège A de la liste PAR.

- e) Avant de conclure la séance, Monsieur le Président soumet, à l'approbation du Conseil, le procès-verbal du précédent Conseil d'Administration.
- Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité sous réserve, à la demande de Monsieur BRUN, de l'intégration du compte-rendu des hommages appuyés prononcés par les différents membres du Conseil sur la personnalité et la manière de servir de Madame GAUDY, Secrétaire Générale de l'université, qui assistait à cette occasion à son dernier Conseil d'Administration.

Le Président clôt la séance à 11 H 00.

Le Président

SINGARAVÉLOU